

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 15 avril 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels  
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée  
Mme Mary Deros, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 0614**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 15 avril 2015, en y retirant les articles 12.003, 12.006, 20.002, 20.018, 20.035 et 20.048.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 0615**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 27 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE15 0616**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 30 avril 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE15 0617**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'intérêt international en vue d'implanter un système de véhicules en libre-service (VLS) électriques.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1154156001

---

**CE15 0618**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

Adopté à l'unanimité.

12.002 1142701078

---

**CE15 0619**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'adopter, tel que soumis, le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau d'une durée de cinq ans (2015-2019);
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 50 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service de la diversité sociale et des sports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement de la base budgétaire de 55 000 \$ en 2016, de 60 000 \$ en 2017, de 65 000 \$ en 2018 et 70 000 \$ en 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.004 1156817001

---

**CE15 0620**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'officialiser le gentilé des citoyens de la Ville de Montréal sous ses formes masculine et féminine : « Montréalais » et « Montréalaise ».

Adopté à l'unanimité.

12.005 1144521011

---

**CE15 0621**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres visant l'achat d'espaces publicitaires dans les journaux afin de publier les avis publics et les avis signifiés de la Ville pour une période de trois ans plus une option d'un an.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1154949001

---

**CE15 0622**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal du contrat, pour la fourniture sur demande de travaux de forages reliés à différents projets de réfection d'infrastructures routières de la Ville;
- 2 - d'accorder le contrat 3 à Groupe ABS inc., plus bas soumissionnaire conforme, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale de 407 931,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13756;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

de recommander au conseil d'agglomération:

- 1 - de conclure deux ententes-cadres, d'une durée de quarante-huit mois ou jusqu'à épuisement du montant maximal des contrats, pour la fourniture sur demande de travaux de forages reliés à différents projets de réfection d'infrastructures routières de la Ville;
- 2 - d'accorder les contrats 1 et 2 aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13756, pour les montants maximum suivants:

<b>Firme</b>	<b>Montant du contrat (taxes incluses)</b>
Contrat 1: Solmatech inc.	703 399,80 \$
Contrat 2: Groupe ABS inc.	681 083,16 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1143855008

---

**CE15 0623**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - de conclure, conformément aux dispositions de la loi, une entente-cadre de gré à gré, d'une durée de 12 mois, avec Modellium inc., pour l'amélioration de l'application GPlus déjà en utilisation auprès du Service de l'évaluation foncière, en développant des fonctionnalités permettant d'améliorer l'utilisation de l'outil et son intégration complète aux processus de travail du SEF, pour une somme maximale de 95 000 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 11 novembre 2014 ;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du SEF, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1143722001

---

**CE15 0624**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de vingt-quatre mois, avec une option de prolongation jusqu'à vingt-quatre mois supplémentaires, pour la fourniture de chemises d'uniforme pour le Service de police de la Ville de Montréal ;
- 2 - d'accorder à Chemise Empire ltée le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13497 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155281002

---

**CE15 0625**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 951 981,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de chaussée, de trottoirs, de bordures, d'un système d'éclairage et l'aménagement d'une nouvelle fosse de plantation dans la rue Dickson côté est, de la rue Pierre-Bédard au boulevard Rosemont, et la reconstruction d'un escalier de béton et le réaménagement du talus, entre les rues Dickson et Alfred-Duranleau, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 821 181,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 303301 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154822002

---

**CE15 0626**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 911 128,02 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction du système d'éclairage et de mise aux normes des feux de circulation du boulevard Métropolitain direction est, entre la rue Jean-Talon et environ 150 mètres à l'ouest de l'avenue Jean Desprez, et du boulevard Métropolitain direction ouest, entre le boulevard Bourget et le boulevard du Golf, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 835 873,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289202;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1154822008

---

**CE15 0627**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 254 604,92 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard Gouin Ouest et la rue Thimens, dans l'arrondissement de Pierrefonds–Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 038 604,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 282001;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154822006

---

**CE15 0628**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 945 655 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres du garage des ateliers municipaux Viau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Potosi Construction inc. (9229-2010 Québec inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 870 003 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5752;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1151029005

---

**CE15 0629**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 112 667,92 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de mails centraux, de bordures, de planage et de revêtement bitumineux dans le boulevard Métropolitain (côté nord), de la rue de la Salette à un point à l'est du boulevard Langelier, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 054 067,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1154822011

---

**CE15 0630**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 191 374,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 124 124,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320801;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154822014

---

**CE15 0631**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 702 484,53 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe de la maison Smith, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 602 484,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5744;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150660001

---

**CE15 0632**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 300 393,01 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe du Bain St-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Construction Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 240 393,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5713;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1150660002

---

**CE15 0633**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 343 636,37 \$, taxes incluses, pour la conversion du chauffage et travaux connexes de l'édifice situé au 2060 Dickson, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Axe construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 065 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5753;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1151029006

---



**CE15 0634**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 734 254,14 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée et de trottoirs, de planage et de revêtement bitumineux, de réaménagement géométrique, d'éclairage et des feux de circulation dans la rue Lapierre, de la rue Cordner au boulevard De la Vérendrye, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction DJL inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 626 554,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 230102 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1154822013

---

**CE15 0635**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 097 715, 64 \$, taxes incluses, pour la reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et de travaux d'aménagement paysager et d'éclairage dans l'avenue Mountain Sights, de la rue Buchan à un point au nord de la rue Paré, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Excavations Gilbert Théorêt, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 497 715,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 209203 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1154822012

---

**CE15 0636**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 391 834,80 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Bureau d'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à MDM Construction, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 375 508,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5712;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1150652001

---

**CE15 0637**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 368 216,50 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, de pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont–La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 250 416,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 320701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1154822018

---

**CE15 0638**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour une durée de deux ans pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 176 021,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5063-EC-15;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1153334004

---

**CE15 0639**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 7 126 050,06 \$, taxes incluses, pour la construction de conduites d'eau de 750 mm sur le site de l'usine Charles-J.-Des Bailleurs et travaux à divers endroits des arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 722 688,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10120 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1156933001

---

**CE15 0640**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 580 957,48 \$, taxes incluses, pour les services professionnels pour la rénovation de la caserne de pompiers n° 31 et du 7070 Casgrain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Rubin et Rotman inc., Dupras Ledoux inc. et NCK inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 444 530,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13896 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1143456005

---

**CE15 0641**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 742 899,09 \$, taxes incluses, pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 159 763,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-14081 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1155015002

---

#### **CE15 0642**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure trois ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13942 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions :

Les Services exp. inc.	1 046 444,96 \$
Les Consultants S.M. inc.	857 426,06 \$
CIMA+ S.E.N.C.	694 161,56 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1150752001

---

#### **CE15 0643**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un contrat par lequel LVM, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis (contrat 1), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de main d'œuvre en surveillance de chantier, pour une somme maximale de 214 727,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1556;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 3 - d'accorder un contrat par lequel Infrastructel, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis (contrat 2), s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de main d'œuvre en surveillance de chantier, pour une somme maximale de 220 797,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1556;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1156850001

---

**CE15 0644**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le projet d'aménagement du nœud central de circulation extérieure du complexe sportif Claude-Robillard - phase 2, le pavillon d'accueil et l'aménagement paysager, pour une somme maximale de 85 058,51 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 15-14278, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1154332002

---

**CE15 0645**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Qualitas inc., seul soumissionnaire ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14169;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1150762001

---

**CE15 0646**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à loi, la prolongation de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires, selon les mêmes termes et conditions stipulés à l'entente actuelle (CG12 0269);
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1156871001

---

**CE15 0647**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente de co-exploitation du site radio fréquence par lequel la Ville de Montréal accorde à la Société de transport de Montréal, pour une période de 30 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, le droit d'utiliser conjointement avec la Ville, les équipements de radiocommunication de la Ville dans l'abri équipements de celle-ci, situé sur le toit d'un édifice, moyennant un remboursement des frais d'exploitation de 27 548,47 \$, non taxables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
- 2 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1154565007

---

**CE15 0648**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal pour le versement d'une aide financière de 27 322 220 M\$ dans le cadre du volet Grandes Villes du Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation d'une usine de production d'oxygène pour le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux termes et conditions stipulés au protocole d'entente, et ce, sans préjudice aux droits de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2 et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 5 n) dudit protocole;
- 2 - d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;

- 3 - de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1143334030

---

**CE15 0649**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Mme Thérèse Jacques, aux fins d'assemblage résidentiel, un terrain situé du côté ouest de la rue Hickson, au nord de la rue Gertrude, d'une superficie de 281,1 mètres carrés, constitué des lots 1 153 719 et 1 153 720 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Verdun, pour le prix de 70 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1141233006

---

**CE15 0650**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, le lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 283,5 mètres carrés, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour la somme de 30 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;
- 3 - d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1154962001

---

**CE15 0651**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser l'entreprise 9307-3146 Québec inc. à entamer des travaux de préparation du sol et d'excavation pour la construction d'un bâtiment à vocation résidentielle et commerciale sur un terrain appartenant à la Ville, lequel est situé au quadrant sud-ouest de la rue Jeanne-Mance et du boulevard René-Lévesque Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 644 696 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation;
- 2 - d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156037003

---

**CE15 0652**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de décréter l'acquisition, par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de réaménagement de la rue Clément, constitué d'une partie du lot 1 930 518 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est de la rue Clément et au nord de l'avenue Lafleur, dans l'arrondissement de LaSalle;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
- 3 - d'autoriser une dépense de 36 792 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1156337001

---

**CE15 0653**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la convention de cession par laquelle la Ville de Montréal cède partiellement à la Société de transport de Montréal (STM), laquelle accepte, les droits détenus par la Ville aux termes du permis entre Sa Majesté La Reine du Chef du Canada et la Ville pour une période de 30 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, afin que la STM puisse utiliser, conjointement avec la Ville, des espaces dans l'abri d'équipements situé sur le toit d'un édifice, sans contrepartie monétaire et aux clauses et conditions stipulées à la convention.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1154565006

---



**CE15 0654**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver l'intervention de la Ville à un projet d'acte de servitude de non-construction relativement à un terrain, d'une superficie de 1 215,4 mètres carrés, situé entre les rues Le Ber et Marc-Cantin, au nord de la rue Bourgeois, constitué d'une parcelle du lot 4 664 263 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, à être publié par son propriétaire, soit Les Cours Pointe Saint-Charles inc., considérant que la Ville est bénéficiaire d'une hypothèque sur ce terrain.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1141368005

---

**CE15 0655**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 90 000 \$ à Concours musical international de Montréal, soit 30 000 \$ en 2015, 30 000 \$ en 2016 et 30 000 \$ en 2017, dans le cadre d'une entente de partenariat;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 30 000 \$ en 2015 en provenance du budget des priorités de l'Administration vers le budget 2015 du Service de la culture et autoriser un ajustement de 30 000 \$ de la base budgétaire du Service de la culture pour 2016 et 2017;
- 3 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1156369002

---

**CE15 0656**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 67 307 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux pour la réalisation de projets novateurs en patinage artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2015, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications :

<b>Projet</b>	<b>Organisme</b>	<b>Contribution financière</b>	<b>Premier versement 75 %</b>	<b>Deuxième versement 25 %</b>
<i><b>Exprime-toi marionnette</b></i>	Gestion multisports St-Léonard	<b>6 100 \$</b>	4 575 \$	1 525 \$
<i><b>Le pouvoir de l'art</b></i>	La Maison des familles de Mercier-Est	<b>5 500 \$</b>	4 125 \$	1 375 \$
<i><b>Danse ta vie</b></i>	Association pour le développement jeunesse de Loyola	<b>5 000 \$</b>	3 750 \$	1 250 \$
<i><b>Les empreintes paternelles : On construit l'animal de nos rêves</b></i>	Association des familles du Centre-Sud	<b>6 500 \$</b>	4 875 \$	1 625 \$
<i><b>Cout métrage d'horreur à la Maison des jeunes</b></i>	La maison des jeunes de Pointe-St-Charles inc.	<b>8 000 \$</b>	6 000 \$	2 000 \$
<i><b>Création de jeux de société</b></i>	Association sportive et communautaire du Centre-Sud inc.	<b>1 580 \$</b>	1 185 \$	395 \$
<i><b>Création d'une pièce de théâtre sur les relations parent/enfant</b></i>	Carrefour des 6-12 ans de Pierrefonds-Est	<b>7 500 \$</b>	5 625 \$	1 875 \$
<i><b>Regards croisés sur Rousselot</b></i>	Coopérative de solidarité Mosaïques	<b>6 000 \$</b>	4 500 \$	1 500 \$
<i><b>Atelier murale</b></i>	Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc.	<b>4 127 \$</b>	3 095,25 \$	1 031,75 \$
<i><b>(Ré)enchanter la Ville; ateliers de sculptures architecturales</b></i>	Centre culturel Georges Vanier	<b>12 000 \$</b>	9 000 \$	3 000 \$
<i><b>Ateliers d'art et d'expression libre</b></i>	Centre le Beau Voyage inc.	<b>5 000 \$</b>	3 750 \$	1 250 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>67 307 \$</b>	<b>50 480,25 \$</b>	<b>16 826,75 \$</b>

- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1151696001

**CE15 0657**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 250 000 \$, composé d'une somme de 50 000 \$ en provenance de l'Axe II de l'Entente de développement culturel 2015-2016 et de 200 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre du Cinéma parallèle inc. à être versé en totalité en 2015, soit en deux versements égaux de 125 000 \$, pour la réalisation du plan d'action 2015-2016 du Cinéma Excentris;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser une augmentation équivalente de 200 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154639001

---

**CE15 0658**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant 170 000 \$, composé d'une somme de 20 000 \$ en provenance de l'Axe I de l'Entente de développement culturel et d'une somme de 150 000 \$ financée par le ministère de la Culture et des Communications, au Centre des arts de la scène Pauline-Julien, à être versé en totalité en 2015, soit en deux versements égaux de 85 000\$, pour la réalisation de son plan d'action 2015;
- 2 - d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser une augmentation équivalente de 20 000 \$ aux budgets respectifs des revenus et des dépenses;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1154639002

---

**CE15 0659**

La conseillère Manon Gauthier faisant partie du conseil d'administration du musée, elle déclare cet intérêt et s'abstient de voter.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016, aux fins de l'exploitation du musée dont la contribution totale est de 5 390 600 \$ pour 2014, de 5 640 600 \$ en 2015 et de 5 890 600 \$ en 2016;
- 2- d'accorder un soutien financier de 5 640 600 \$ pour l'année 2015 à la Société du Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière ;
- 3- d'autoriser à cette fin un virement budgétaire 142 200 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence locale pour compléter la contribution de 2015 ;
- 4- d'ajuster la base budgétaire des dépenses de contributions de la Ville pour la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière pour l'année 2016;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1144248004

---

**CE15 0660**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 40 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par la Ville de Montréal (Ville centre), pour soutenir le volet concertation en loisir ainsi qu'un soutien en biens et services d'une valeur de 254 652 \$ également assumé par la Ville de Montréal (Ville centre) pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 2 - d'accorder un soutien financier annuel de 60 000 \$ à l'organisme AlterGo, assumé par l'agglomération, pour soutenir l'événement Défi sportif AlterGo pour les années 2015 à 2018 inclusivement;
- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, pour une durée de quatre ans (2015-2018), établissant les modalités et conditions du versement de ces soutiens financiers et du prêt de ses installations et de son matériel;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1141543002

---

**CE15 0661**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier annuel de 75 000 \$ à la Fondation du Startup de Montréal pour l'organisation des éditions 2015, 2016 et 2017 du Festival international du Startup de Montréal, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ du gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.044 1156334001

---

**CE15 0662**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ en deux versements à l'organisme AlterGo, soit un premier de 43 500 \$ et un deuxième de 6 500 \$, pour l'année 2015, pour le développement et la coordination d'un programme de soutien aux organismes PANAM reconnus;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1151696002

---

**CE15 0663**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 400 000 \$ à l'Institut international d'études administratives de Montréal inc. pour l'organisation des éditions 2015, 2016, 2017 et 2018 de la Conférence de Montréal dans le cadre du budget régulier et de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 4- d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour l'année 2018 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1151084001

---

#### **CE15 0664**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder deux soutiens financiers pour une somme maximale totalisant 213 435 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en fonction de chacun d'eux à la suite de l'appel d'offres de projets hiver 2015 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

<b>Organisme</b>	<b>Projet</b>	<b>Montant</b>
Branchons les PME	Branchons les PME de l'Est de Montréal	89 910 \$
SERIC Coopérative de solidarité	Innovation écoénergétique dans le secteur industriel de l'Est de Montréal	123 525 \$

- 2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1156352002

---

#### **CE15 0665**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier total de 180 000 \$, pour les années 2015 à 2017, à l'Association pour le développement de la recherche et de l'innovation du Québec (ADRIQ) afin qu'elle offre une formation à 45 PME participantes au « Parcours Innovation PME Montréal », durant la période 2015-2017, dans le cadre de l'entente financière de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1150881002

---

**CE15 0666**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 84 000 \$ à la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaïC HEC) pour la formation en innovation et créativité de 90 PME participant au projet « Parcours Innovation PME Montréal », dans le cadre du protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et la Corporation de l'École des hautes études commerciales de Montréal (MosaïC HEC) établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1150881001

---

**CE15 0667**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour le déplacement des infrastructures de son réseau de distribution sur la rue Bonneau et sur la rue de La Commune, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Paul, pour une somme maximale de 173 048,56 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le chef de division du portefeuille de projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, monsieur Alain Trudeau, à signer la demande de modification au réseau de distribution de Gaz Métro pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1154139002

---

**CE15 0668**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'annuler l'appel public de propositions lancé le 15 avril 2014 pour la vente d'un terrain situé entre les rues Hochelaga, Honoré-Beaugrand, A.-A.-Desroches et l'avenue Souigny, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve constitué des lots 1 508 427, 5 336 685 et 5 545 289 (ptie) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (CE14 0436);
- 2 - d'approuver le lancement d'un appel public de soumissions ainsi que le cahier pour ce faire pour la vente de ce terrain;

- 3 - de mandater le Service de l'approvisionnement pour gérer le processus d'appel public de soumissions, selon les exigences établies dans le cahier d'appel public de soumissions.

de recommander au conseil municipal :

- 4 - d'abroger la résolution CM13 0591 en conséquence.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1141368004

---

#### **CE15 0669**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'abroger la résolution CG14 0524 par laquelle le conseil d'agglomération, à sa séance du 27 novembre 2014, décrétait l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, d'un terrain aux fins de création d'un parc, constitué du lot 1 065 651 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville, sur le boulevard de Maisonneuve Ouest, entre les rues Saint-Mathieu et Saint-Marc, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques d'annuler toutes procédures d'expropriation;
- 3 - d'annuler la dépense budgétée de 3,6 M\$, plus les taxes applicables, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1153778001

---

#### **CE15 0670**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les projets de legs des arrondissements dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Montréal et les conditions s'y rattachant, tels que décrits dans le tableau joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1154631003

---



**CE15 0671**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire principal aux 94<sup>e</sup> assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal les 21, 22 et 23 mai 2015 pour une somme de 35 000 \$;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1154784009

---

**CE15 0672**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2015-2016;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 200 000 \$ en provenance du budget des dépenses contingentes vers le budget de fonctionnement 2015 du Service de la culture, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire de 200 000 \$ à compter de 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150026001

---

**CE15 0673**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser les travaux de prolongement de la rue Claude-Henri Grignon et ce, conformément aux modalités détaillées au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1154073002

---

**CE15 0674**

Il est

RÉSOLU :

Il est recommandé de renouveler, pour une période de trois (3) ans, le mandat des commissaires supplémentaires à l'Office de consultation publique de Montréal :

Bruno Bergeron  
Nicole Brodeur  
Viateur Chénard  
Irène Cinq-Mars  
Ariane Émond  
Judy Gold  
Hélène Laperrière  
Luba Serge

et de nommer commissaires supplémentaires , pour une période de trois ans, les personnes suivantes:

Maryse Alcindor  
Isabelle Beaulieu  
Pierre-Constantin Charles  
Anne Lagacé Dowson  
Danielle Landry  
Francine Simard  
Arlindo Vieira

et de fixer leur rémunération à 550 \$ par jour pour les commissaires et à 750 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, incluant les avantages sociaux, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1151079003

---

**CE15 0675**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer les personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des Arts de Montréal :

- madame Hélène Messier, en remplacement de madame Carole David;
- monsieur Eric Fournier, en remplacement de monsieur Michel de La Chenelière
- monsieur Francis Guimond, en remplacement de M. Aref Salem.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1156369003

---

**CE15 0676**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer Mme Yasmina Soussi, en remplacement de Mme Julie Cunningham, comme membre du Conseil des Montréalaises, pour un premier mandat de trois ans se terminant en avril 2018.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1154233002

---

**CE15 0677**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'autoriser une dépense de 288 852,91 \$ pour rembourser à la Ville de Westmount la quote-part du coût de la réfection complète de la toiture de la caserne de pompiers 76 et du poste de quartier 12;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1154565003

---

**CE15 0678**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2015-2017 relativement au financement requis dans le cadre de l'entente de cession générale des biens relatifs au prolongement de la ligne 2 Est du métro vers Laval par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), le tout conformément à l'article 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

30.009 1156213005

---

**CE15 0679**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 411 000 \$, en provenance des dépenses de contingences vers le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) pour payer les réparations des camions d'incendie visés par une contamination interne du moteur, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1151081001

---

**CE15 0680**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser une appropriation de 870 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour la mise aux normes des feux de circulation et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1150032001

---

**CE15 0681**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser une appropriation de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1150032002

---

**CE15 0682**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest du boulevard Henri-Bourassa, entre l'avenue Racette et l'avenue Georges-Pichet, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1143496014

---

**CE15 0683**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1154265001

---

**CE15 0684**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1156032001

---

**CE15 0685**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation, à des fins résidentielles avec salle communautaire pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement, d'un bâtiment situé sur le lot 1 567 209 du cadastre du Québec », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156347014

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156347014

---

**CE15 0686**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 8 du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public, l'ordonnance no 3 jointe au présent extrait de résolution et identifiée par le greffier, autorisant la vente de produits glacés et de bouteilles de jus par triporteurs par le Centre de la montagne inc. - Les amis de la montagne, dans le parc du Mont-Royal, pour la période du 15 avril au 15 octobre 2015, 2016 et 2017, entre 8 heures et 22 heures.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1150504010

---

**CE15 0687**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 450 000 \$ afin de financer l'achat d'appareils scientifiques servant à l'analyse des métaux dans l'eau potable, les eaux usées, et les eaux de surface et les solides, de financer les travaux de remplacement de plusieurs installations d'échantillonnage de la qualité de l'air et de financer les travaux de réfection requis pour la mise aux normes et l'entretien des écocentres existants », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1156941001

---

**CE15 0688**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1150390001

---

**CE15 0689**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de terrains à des fins de parcs dans l'arrondissement de Ville-Marie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1150390002

---

**CE15 0690**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ pour le financement d'interventions municipales dans le cadre du projet de Développement des abords du Campus Outremont («PDUES»), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1155950001

---

**CE15 0691**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-153 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 13 365 906 \$ pour l'acquisition de minibus pour le transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.010 1156213002

---

**CE15 0692**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-154 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 300 000 000 \$ pour le financement de la deuxième phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 2), le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.011 1156213003

---

**CE15 0693**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le règlement R-155 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 20 893 589 \$ pour financer l'implantation du projet « Extra Connecte » au transport adapté, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.012 1156213004

---



**CE15 0694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'attribuer les toponymes suivants dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles :

- de nommer « parc du Bien-Être-de-la-Jeunesse », le parc situé sur le lot 1 876 230 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- de nommer « parc Marie-Barbier », le parc situé sur le lot 1 875 318 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- de renommer « rue François-La Bernarde », la place François-La Bernarde située sur le lot 1 875 319 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Ce changement de toponyme ayant un impact sur des occupants de la rue et afin d'assurer que les nouvelles informations toponymiques puissent être compilées dans les différents systèmes de repérage, il entrera en vigueur en vigueur trois mois après l'adoption de la présente résolution;

Le tout tel qu'indiqué sur les plans joints au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1156767001

---

**CE15 0695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de retirer le toponyme « parc Emma-Bourbonnais » sur le lot 1 371 003 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, tel qu'indiqué au plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1156767002

---

**CE15 0696**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter le document d'accompagnement indiquant la nature des modifications réglementaires à apporter aux plans et règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, en concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029).

Adopté à l'unanimité.

40.015 1152622003

---

**CE15 0697**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Commission permanente sur l'inspecteur général (14-013) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1153430007

---

**CE15 0698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « plage Jean-Doré » la plage publique du parc Jean-Drapeau localisée sur l'île Notre-Dame, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1154521002

---

**CE15 0699**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Luc Martel à titre de directeur - Soutien conseil à la gestion au Service des ressources humaines dans la classe salariale FM10 (106 380 \$ - 132 9820 \$ - 159 580 \$) pour un mandat à durée indéterminée, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015, conformément aux conditions de travail en vigueur et aux articles concernés.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155981001

---

**CE15 0700**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur le développement économique et urbain et l'habitation ayant pour objet l'examen public *Favoriser l'accroissement des vols directs internationaux, une façon de contribuer à l'essor économique de Montréal.*

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151155001

---

**CE15 0701**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises sur le Bilan du plan d'action 2008-2012 « Pour une participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie de Montréal ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1154233001

---

**CE15 0702**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal la brochure intitulée : Engagées pour Montréal, 42 élues à votre service, produite par le Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1154233003

---

**CE15 0703**

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil municipal l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé : « J'entreprends ma ville » portant sur l'entrepreneuriat jeunesse.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1155179001

---

**CE15 0704**

Il est

RÉSOLU :

1- de prendre acte de la réponse transmise par le greffier de la Ville, le 20 mars 2015, sur la recevabilité d'un projet de pétition, conformément à l'article 9 de l'annexe B du *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) ;

de plus :

après avoir salué l'initiative du citoyen et indiqué son accord avec la tenue d'une consultation publique sur le sujet proposé dans la requête du citoyen en vertu du droit d'initiative reconnu par la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* :

2- de mandater le Service de l'environnement pour préparer un dossier décisionnel visant à ce que le comité exécutif puisse officiellement mandater l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur ce sujet. Conséquemment, il ne sera pas nécessaire de procéder aux étapes subséquentes prévues par la procédure du droit d'initiative.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1153599001

---

**Levée de la séance à 11 h 30**

70.001

---

Les résolutions CE15 0614 à CE15 0704 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville